RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS PHARMELIO – ÉDITION SAINT-MALO

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par **Pharmelio**, marque exploitée par **MLR Connections**, entrepreneur individuel, dont le siège social est situé au 21 quater impasse Louis Blériot, 35730 Pleurtuit.

Le jeu est organisé en partenariat avec **l'Hôtel Les Ambassadeurs** qui met à disposition le lot décrit à l'article 5.

Article 2 – Objet du jeu

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Il a pour objectif de faire découvrir les partenaires de Pharmelio et de permettre aux participants de tenter de remporter le lot mis en jeu.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu est ouvert du **01 Octobre 2026 à 12h00** au **01 Mars 2027 à 12h00.**

Toute participation en dehors de cette période ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation s'effectue exclusivement en remplissant le formulaire accessible via le QR code présent sur les sacs Pharmelio distribués par la pharmacie partenaire ou depuis la page dédiée du site internet.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu (même nom et/ou même adresse e-mail).

Toute participation incomplète, frauduleuse ou comportant des informations erronées sera annulée.

Les salariés de MLR Connexions ainsi que les personnes ayant participé à l'organisation du jeu ne peuvent pas participer.

Article 5 – Lot

Le gagnant remportera :

Une nuit pour deux personnes à l'hôtel Les Ambassadeurs.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière, remboursement ou échange.

Les modalités de réservation seront définies directement avec l'hôtel partenaire selon ses disponibilités.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides dans un délai de **15 jours** suivant la clôture du jeu.

Il sera contacté par e-mail.

Sans réponse de sa part dans un délai de **7 jours**, un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

Article 7 – Communication du gagnant

Le prénom, la première lettre du nom et, avec son accord, une photographie de la remise du lot pourront être publiés sur les supports de communication de Pharmelio.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas :

- de problème technique empêchant la participation ;
- d'informations erronées communiquées par le participant ;
- d'annulation ou de modification du lot pour un cas indépendant de sa volonté.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra modifier, reporter ou annuler le jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 9 – Données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du jeu concours.

Elles permettent notamment :

- de vérifier la validité des participations ;
- de contacter le gagnant ;
- d'adresser des informations de Pharmelio aux personnes ayant donné leur consentement.

Les données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu, puis supprimées, sauf obligation légale ou consentement explicite du participant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : mlrconnexions@hotmail.com

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable gratuitement sur le site internet de Pharmelio pendant toute la durée du jeu.

Fait à _____

Le _____

MLR Connections – Pharmelio